

■ DELÉMONT

L'Apéro rouvre dans l'incertitude, faute de réponse de la commune

► **L'Association Lido a longuement hésité** avant de décider de rouvrir l'Apéro, le 23 juin, dans les jardins du château.

► **«Nous aurions voulu clarifier les conditions-cadres** de nos activités avec la ville, avant de les reprendre», confie son président Toufiq Ismail-Meyer.

► **Il est en effet un peu échaudé après les deux amendes** infligées l'an dernier par la police locale à l'Apéro, pourtant né de la volonté du Conseil de ville d'animer ces jardins au cœur de la vieille ville.

«Où est passé l'Apéro?» a interpellé Céline Robert Charrue-Linder (Alternative de gauche) pendant les questions orales du dernier Conseil de ville delémontain. L'élue s'étonnait de ne pas retrouver le bar ambulant dans les jardins du château.

Des conditions-cadre à clarifier

«Chaque année, l'Apéro rouvre doit faire une demande d'autorisation pour installer sa terrasse. Je ne sais pas si cette requête a été soumise. Si elle avait été refusée, j'en aurais été informé», lui avait répondu laconiquement Claude Schluchter, conseiller communal responsable de la culture, des sports et des écoles.

Pourtant, la situation n'est de loin pas aussi simple.

«Nous avons posé des questions précises par écrit à la commune et nous sommes sans réponse», déplore Toufiq Ismail-Meyer. Il souhaite donc clarifier les conditions-cadres fixées à l'Apéro pour éviter, comme l'été dernier, d'être amendé par la police.

«Mais la pression pour rouvrir est tellement grande que nous avons décidé de nous lancer le 23 juin, pour cinq jours suivis, avec l'accord de Jérôme Monnerat, chef du Service de la culture, des sports et des écoles», détaille le président. Il rappelle que, lorsque l'Apéro a demandé son permis, son comité avait, dans un esprit de conciliation, accepté de fermer chaque soir à 21 h, au lieu de 22 h, même s'il estimait irrecevables les nombreuses oppositions formulées.

«Un soir de l'été dernier, nous avions fermé à 21 h et

nous commençons à ranger. Il restait, à 21 h 10, deux tables de consommateurs. Nous avons alors été dénoncés à la police et condamnés à une amende que nous avons payée, même si nous pensons qu'elle était injuste», poursuit le président. Il note que la loi sur les auberges fixe une tolérance d'une demi-heure, après l'heure de fermeture, pour faire partir les clients.

Amendé à deux reprises

«Nous avons alors pris contact avec le commissaire pour régler la situation. Nous pensions que tout était en ordre et nous nous sommes fait dénoncer une seconde fois», déplore le président. Il considère donc nécessaire de clarifier les choses avant de rouvrir l'Apéro qui a trouvé une nouvelle gérante en la personne de Line Chappuis.

«Mais vu l'incertitude, nous n'avons pas pu lancer d'appel pour lui trouver une aide», re-

grette encore Toufiq Ismail-Meyer.

Complémentaire aux bistrotts de la vieille ville

Il relève que, si l'Association Lido s'est toujours sentie bien soutenue par les Services de l'urbanisme et de la culture, ce n'est malheureusement pas le cas avec ceux dépendant de la mairie.

«Nous avons l'impression que le Conseil communal veut montrer sa solidarité avec les restaurateurs de la vieille ville qui nous considèrent comme des concurrents, alors que nous sommes complémentaires», analyse le président. Il souligne que l'Apéro fait environ 1000 fr. de pertes par an, sur un budget de 30 000 fr., afin de pouvoir proposer une animation culturelle et conviviale, l'été dans les jardins du château.

«Nous avions prévu une rencontre entre le Service de la culture, le commissaire et



L'Apéro retrouvera mardi prochain les jardins du château de Delémont pour y proposer diverses animations dans une ambiance conviviale.

tion permettra de clarifier la situation afin que l'Apéro, qui a effectivement un statut un peu particulier, puisse continuer ses activités, car son concept plaît aux Delémontains.

Plainte des voisins

Quant au maire Damien Chappuis, il tient à préciser que la police ne fait pas de chasse aux sorcières, mais qu'elle a dû intervenir bien après 21 h 30, en raison de plaintes des voisins.

Il reconnaît qu'il a certains points à éclaircir avec le comité de l'Apéro et compte sur la rencontre prévue par le Service de la culture pour permettre au bar sur roues de développer ses activités dans un cadre clair.

THIERRY BÉDA
www.cinemalido.ch

Le Lido reprend aussi ses activités

► Géré par la même association que l'Apéro, le cinéma Lido, à Delémont, souffre également de la pandémie. «Ces deux opérations ont le même objectif: animer des espaces sous-exploités pour en faire des lieux de convivialité, de culture et de rencontres», rappelle Toufiq Ismail-Meyer. Président de l'Association Lido, il confie que le cinéma se retrouve aussi dans une situation difficile, la crise du Covid ne lui ayant pas permis d'exploiter les lieux.

► Comme le propriétaire n'a pas voulu baisser le loyer, l'association a dû engager des démarches en justice pour pouvoir prouver ce refus dans le but d'obtenir un soutien financier des pouvoirs publics dans le cadre de l'aide aux acteurs culturels victimes de la pandémie. «Cela a provoqué des frais non négligeables», souligne le président, avant d'annoncer que le Lido reprendra ses activités le 25 juin, avec deux soirées proposées par le réalisateur et producteur jurassien Pierre-Alain Meier qui permettront d'évoquer ses débuts africains dans le 7^e art.

► «Nous allons ensuite monter le programme de la fin de l'année, mais c'est difficile, car nous ne savons pas où naviguer», avertit Toufiq Ismail, qui espère que l'espace culturel du cinéma Lido pourra ensuite retrouver son rythme de croisière. 18